

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 473-2013

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, Greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 6 mai 2013 a adopté le règlement numéro 473-2013 portant le titre de :

**« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET UNE DÉPENSE AU MONTANT DE
626 000 \$ VISANT LA RÉFECTION AU 10, DE LA FABRIQUE ».**

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 22 MAI 2013.

JOCELYNE LALIBERTÉ, G.M.A.
GREFFIÈRE

RÉSUMÉ DE L'AVIS

<i>Promulgation :</i>	<i>Consiste en l'étape finale du règlement 473-2013, où le règlement prend force.</i>
<i>But du règlement :</i>	<i>Réfection au 10, de la Fabrique.</i>
<i>Date de prise d'effet :</i>	<i>Le jour de sa publication, soit le mercredi 22 mai 2013.</i>